

170^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA (session hybride), du 20 au 24 juin 2022

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire

CE170/12
31 mai 2022
Original : anglais

BUDGET PROGRAMME DE L'ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ 2022-2023 : AMENDEMENTS PROPOSÉS

Introduction

1. En septembre 2021, les États Membres de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) ont approuvé le budget programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2022-2023 (*Document officiel 363*) (1), sous le thème *Protéger, se remettre et construire pour renforcer*. Le budget comprenait l'allocation budgétaire de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour le Bureau régional pour les Amériques (AMRO).
2. Lors de la 75^e Assemblée mondiale de la Santé en mai 2022, les États Membres ont approuvé la proposition de révision du budget programme de l'OMS pour la période 2022-2023 (résolution WHA74.3) (2), avec une augmentation globale de US\$ 604,4 millions.¹ Cette augmentation comprend un ajustement de \$39,5 millions de l'allocation de l'OMS à la Région des Amériques, qui est passée de \$252,6 millions à \$292,1 millions, soit 16 % de plus que l'allocation initiale approuvée pour l'exercice biennal 2022-2023.
3. Compte tenu de l'interconnexion entre les budgets programmes de l'OMS et de l'OPS, la révision du budget programme de l'OMS 2022-2023 aura un impact sur la partie AMRO du budget programme de l'OPS 2022-2023. Par conséquent, le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) estime qu'il est important de présenter au Comité exécutif un projet de révision du budget programme de l'OPS 2022-2023 dans un esprit de transparence, de responsabilité et de collaboration avec les États Membres. En outre, compte tenu du montant des ressources financières reçues pour l'intervention face aux flambées de maladie et aux crises et l'initiative sur les hôpitaux intelligents, conformément aux besoins accrus de coopération technique, le BSP profite également de l'occasion pour présenter aux États Membres un budget révisé pour le segment des programmes spéciaux du budget programme de l'OPS 2022-2023.

¹ Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent document sont exprimées en dollars des États-Unis.

4. Ce document détaille les amendements proposés au budget programme de l'OPS pour l'exercice biennal 2022-2023, qui a été adopté par le 59^e Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé en septembre 2021 par la résolution CD59.R8 (3).

Antécédents

5. Deux facteurs sont à l'origine des amendements proposées au budget programme de l'OPS : le premier étant la révision approuvée du budget programme de l'OMS 2022-2023 (document A75/6) (4), y compris l'amendement de l'allocation de l'OMS à la Région des Amériques, et le second, les fonds déjà reçus pour le segment des programmes spéciaux du budget programme de l'OPS 2022-2023 de l'OPS pour l'intervention face aux flambées de maladie et aux crises et l'initiative sur les hôpitaux intelligents, ce qui mérite une mise à jour des chiffres présentés par le BSP aux États Membres à titre indicatif.

6. Ces deux facteurs impliquent une augmentation totale du budget programme de l'OPS 2022-2023 de \$39,5 millions pour les programmes de base et de \$154 millions pour les programmes spéciaux. Cela porte le budget programme global à un total de \$881,5 millions, soit 28 % de plus que le budget programme de l'OPS 2022-2023 global approuvé par les États Membres en septembre 2021 et 36 % de plus que le budget programme de l'OPS 2020-2021 approuvé, tel que résumé dans le tableau 1.

Tableau 1. Résumé de l'augmentation du budget programme par segment (en US\$)

Segment	Budget 2020-2021 approuvé	Budget 2022-2023 approuvé	Augmentation	Budget 2022-2023 amendé
Programmes de base	620 000 000	640 000 000	39 500 000	679 500 000
Programmes spéciaux	30 000 000	48 000 000	154 000 000	202 000 000
TOTAL	650 000 000	688 000 000	193 500 000	881 500 000

7. Les sections suivantes présentent la justification des amendements, indiquent le montant des amendements apportés aux programmes de base et aux programmes spéciaux et fournissent une mise à jour sur le financement.

Modifications proposées : programmes de base

8. Compte tenu de l'incertitude au moment de l'élaboration du budget programme de l'OMS 2022-2023, en raison de l'évolution rapide de la situation sanitaire dans le monde due à la pandémie de COVID-19 et des divers examens indépendants sur la préparation et la riposte à la pandémie, le Secrétariat de l'OMS a adopté une approche en deux phases pour l'élaboration du budget programme dans le but :

- a) de refléter les enseignements tirés qui étaient déjà connus quand la version originale du budget programme de l'OMS 2022-2023 (2) a été présentée en mai 2021 ;
- b) d'analyser les recommandations émanant des différents examens et soumettre une proposition de révision à l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2022.

9. Dans la résolution WHA74.3 (2021) sur le budget programme 2022-2023, les États Membres ont prié le Directeur général de l'OMS « de soumettre, si cela est jugé nécessaire, un budget programme 2022-2023 révisé incluant, le cas échéant, sa résolution portant ouverture de crédits, à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, afin de faire écho à l'évolution rapide de la situation sanitaire dans le monde en raison de la pandémie de COVID-19 et à la lumière des conclusions des examens indépendants présentés à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé et des recommandations du Groupe de travail sur le financement durable ».

10. L'augmentation totale du budget pour l'exercice biennal 2022-2023 est de \$604,4 millions, ce qui représente une augmentation de 14 % par rapport au budget programme de l'OMS 2022-2023 approuvé et une augmentation de 32 % par rapport au budget programme de l'OMS 2020-2021.

11. En ce qui concerne les changements selon les priorités stratégiques de l'OMS, les besoins budgétaires supplémentaires, d'un montant total de \$604,4 millions, sont les suivants :

- a) \$404,6 millions au titre de la priorité stratégique 2 (1 milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire) afin de consolider et de développer les capacités et les initiatives actuelles et de doter l'OMS des nouveaux moyens dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat consistant à coordonner le renforcement de la sécurité sanitaire mondiale et à diriger l'action engagée en vue de prévenir les urgences sanitaires, de s'y préparer, de les détecter et d'y faire face ;
- b) \$120,0 millions au titre des priorités stratégiques 1 (1 milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle) et 3 (1 milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'une meilleure santé et d'un meilleur bien-être) ;
- c) \$79,7 millions au titre du pilier 4 (une OMS plus efficace et efficiente fournissant un meilleur soutien aux pays), répartis comme suit : \$50,0 millions au titre du résultat 4.2 de l'OMS pour renforcer sa capacité en matière de responsabilisation, de conformité et de risque, en mettant l'accent sur la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, et \$29,7 millions au titre du résultat 4.1 de l'OMS (renforcement des capacités des pays en matière de données et d'innovation).

12. Dans le cas de l'OPS, la révision comprend une augmentation de \$39,5 millions de l'allocation de l'OMS (espace budgétaire) à AMRO, résumée dans le tableau 2, ce qui fait passer l'allocation à la Région de \$252,6 millions à \$292,1 millions (une augmentation de 35 % par rapport à la période biennale 2020-2021).

Tableau 2. Augmentations par priorité stratégique ou pilier de l'OMS, total de l'OMS et AMRO (en US\$)

Priorité stratégique ou pilier	Augmentation totale OMS	Augmentation AMRO/OPS
1 Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle	89 700 000	7 900 000
2 Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire	404 600 000	25 700 000
3 Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être	30 400 000	3 000 000
4 Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays	79 700 000	2 900 000
TOTAL	604 400 000	39 500 000

13. Le tableau 3 indique les sources de financement prévues pour le segment des programmes de base du budget programme 2022-2023 de l'OPS, y compris la nouvelle allocation pour la Région des Amériques, et leur comparaison avec celles du budget programme de la période biennale 2020-2021 et celles du budget approuvé pour la période biennale 2022-2023. Le tableau indique également la contribution de chaque source de financement en tant que proportion du budget programme de l'OPS 2022-2023 modifié.

14. Compte tenu de l'augmentation de l'allocation budgétaire d'AMRO de \$39,5 millions pour les programmes de base, l'ensemble des programmes de base de l'OPS affiche une augmentation du même montant, passant de \$640 millions à \$679,5 millions. Avec cette augmentation, l'allocation de l'OMS à la Région correspondrait à 43 % du budget de l'OPS pour les programmes de base et devra être financée par des fonds mobilisés par l'intermédiaire de l'OMS.

Tableau 3. Projet de budget programme de l'OPS 2022-2023 par source de financement par rapport au budget programme de l'OPS 2020-2021, programmes de base uniquement (enUS\$)

Source de financement	Budget 2020-2021 approuvé	Budget 2022-2023 approuvé	Augmentation	Budget 2022-2023 amendé	Proportion du budget 2022-2023
Contributions fixées nettes de l'OPS	194 400 000	194 400 000	-	194 400 000	29 %
Recettes diverses budgétisées de l'OPS	17 000 000	14 000 000	-	14 000 000	2 %
Contributions volontaires de l'OPS et autres sources	192 800 000	179 000 000	-	179 000 000	26 %
Allocation de l'OMS versée à la Région des Amériques	215 800 000	252 600 000	39 500 000	292 100 000	43 %
TOTAL	620 000 000	640 000 000	39 500 000	679 500 000	100 %

15. Afin de refléter ces changements dans le budget programme de l'OPS 2022-2023, le BSP a examiné les liens programmatiques entre l'OMS et l'OPS, le niveau de priorité des résultats intermédiaires tel que défini par les États Membres et le financement disponible en mars 2022 par résultat intermédiaire, ainsi que les conclusions des consultations internes concernant les coûts prévus des plans de travail biennaux du BSP pour 2022-2023. Le résultat de ce processus est une augmentation du budget de 20 des 28 résultats intermédiaires qui constituent le segment des programmes de base du budget programme de l'OPS 2022-2023.

16. Bien que la portée programmatique des résultats immédiats et intermédiaires du budget programme de l'OPS 2022-2023 ne change pas, les augmentations budgétaires offrent la possibilité d'élargir ou d'intensifier le travail du BSP dans certains domaines. Ce faisant, les approches stratégiques et les domaines d'intervention définis dans le budget programme de l'OPS 2022-2023 seront renforcés (voir figure 9 du *Document officiel* 363). Au cours du reste de l'exercice biennal 2022-2023, l'OPS mettra davantage l'accent sur la protection des gains en matière de santé publique, la récupération de l'impact de la pandémie et la reconstruction pour le renforcement. Compte tenu de l'impact de la pandémie sur les populations en situation de vulnérabilité, des approches ciblées sont nécessaires pour progresser en matière d'équité en santé, d'égalité des genres et entre les origines ethniques et de droits de la personne. Ce travail sera accompli en renforçant le leadership stratégique et les orientations normatives de l'Organisation, ainsi qu'en élargissant l'appui des pays sur les priorités clés suivantes déjà incluses dans le budget programme de l'OPS 2022-2023 approuvé.

17. **Renforcer les systèmes et les services de santé.** L'OPS intensifiera ses travaux au niveau national pour renforcer l'approche des soins de santé primaires dans l'ensemble du continuum des soins de santé et son intégration dans les services de santé essentiels, tout

en continuant à développer des services de santé équitables, complets et de qualité, allant de la promotion de la santé et de la prévention des maladies à la prestation intégrée de soins et de services. La promotion et l'institutionnalisation d'une approche intégrée du renforcement des systèmes de santé sont nécessaires pour assurer la résilience. Le BSP soutiendra les pays et les territoires en plaidant auprès d'eux pour qu'ils obtiennent un financement complet de la sécurité sanitaire et en s'attaquant aux causes profondes du sous-financement et de la faible protection financière dans le domaine de la santé. Le BSP s'emploiera également à accroître les capacités des pays à s'attaquer aux déterminants sociaux et environnementaux de la santé grâce à la participation intersectorielle et sociale, à accélérer les actions visant à combler les lacunes du personnel de santé qui affectent la prestation de services et à renforcer les capacités nationales en matière de gérance, de gouvernance et d'exécution des fonctions essentielles de santé publique. Le BSP continuera d'aider les pays et les territoires à renforcer les systèmes nationaux de réglementation et l'accès aux technologies de la santé et s'efforcera de permettre la mise au point de vaccins à ARNm. Enfin, le BSP investira davantage dans la transformation numérique et les systèmes d'information pour la santé en exploitant la puissance des données et de l'intelligence artificielle.

18. Renforcer les capacités de préparation et d'action en situation d'urgence sanitaire. Le BSP accélérera les actions ciblées pour aider les pays et les territoires à renforcer les capacités de prévention, de préparation et de riposte aux urgences sanitaires, en tenant compte des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et des recommandations issues d'examen et d'évaluations indépendants. La collaboration avec les États Membres et les partenaires pour renforcer les éléments clés du système national de préparation et de riposte aux situations d'urgence sanitaire, y compris son modus operandi, son financement, sa législation et son évaluation, sera une priorité. Le BSP aidera davantage les États Membres à renforcer leurs capacités en matière de gestion des crises sanitaires et d'intervention d'urgence, à intensifier l'utilisation systématique des examens intra-action et après action pour les urgences sanitaires, à accélérer la mise en œuvre globale des stratégies existantes pour la fièvre jaune, la méningite et le choléra en mettant l'accent sur les pays et territoires à haut risque, à adapter et à étendre les systèmes de surveillance existants des virus respiratoires afin d'intégrer pleinement la surveillance de la COVID-19, tout en priorisant et renforçant la surveillance génomique, ainsi qu'à continuer de renforcer les systèmes et les capacités pour permettre l'alerte précoce, l'alerte et la réponse rapide aux menaces potentielles pour la santé publique, y compris en mettant l'accent sur l'interface homme-animal. Le BSP aidera également les pays et les territoires à améliorer leurs approches de réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs, y compris l'expansion des initiatives sur les hôpitaux sûrs et les hôpitaux intelligents.

19. S'attaquer au fardeau croissant des maladies non transmissibles et aux problèmes de santé mentale. L'OPS continuera de prendre en compte les enseignements des deux dernières années en plaidant au plus haut niveau des gouvernements et des organisations partenaires en faveur d'un engagement politique et d'une collaboration intersectorielle en vue de l'intégration des maladies non transmissibles dans les soins de santé primaires, ainsi que de la promotion d'actions multisectorielles visant à lutter contre

les principaux facteurs de risque par le biais de mesures telles que l'emballage neutre et la taxation du tabac, de l'alcool et des boissons sucrées. La malnutrition est une priorité essentielle identifiée par les États Membres. L'OPS s'emploiera à mettre en œuvre les meilleures pratiques pour le développement de la mère et du nouveau-né, y compris l'allaitement maternel. Enfin, l'OPS favorisera et priorisera les interventions en santé mentale, en tenant compte des enseignements de la pandémie et du projet de *Politique pour améliorer la santé mentale*.

20. **Plaider pour l'élimination des maladies transmissibles** En utilisant la plateforme de l'Initiative d'élimination, l'OPS intensifiera la mise en œuvre de stratégies visant à soutenir l'expansion progressive des services de santé afin de lutter contre les maladies transmissibles prioritaires et de travailler à leur élimination. Compte tenu des enseignements tirés de la pandémie, l'OPS aidera également les pays et les territoires à renforcer la surveillance de la résistance aux antimicrobiens afin de surveiller l'impact des interventions dans le cadre des plans d'action nationaux et de mettre en œuvre des interventions contre les zoonoses, en particulier pour prévenir la transmission des animaux infectés aux humains, dans le cadre de l'approche « Une seule santé ».

21. **Renforcer les fonctions de responsabilisation de l'Organisation et lutter contre l'exploitation et les abus sexuels.** Tout en continuant de renforcer ses fonctions de responsabilisation conformément à l'approche de gestion axée sur les résultats et d'optimisation des ressources, l'OPS accordera une attention particulière à la mise en œuvre de la politique visant à prévenir et à réagir à l'exploitation et aux abus sexuels des personnes qui dépendent directement ou indirectement des services fournis par l'OPS. Ces efforts comprendront l'embauche de personnel spécialisé, la mise en place de points focaux nationaux, le renforcement des mécanismes de signalement, la mise en œuvre d'activités de sensibilisation et la formation sur la prévention et la réponse au harcèlement, à la coercition, à l'exploitation et aux abus sexuels.

Modifications proposées : programmes spéciaux

22. Le budget programme de l'OPS pour 2022-2023 approuvé par les États Membres comprend \$48 millions pour les programmes spéciaux suivants : intervention face aux flambées de maladie et aux crises, maintien de l'éradication de la poliomyélite, initiative sur les hôpitaux intelligents et Programme hémisphérique pour l'éradication de la fièvre aphteuse. Ces programmes sont entièrement financés par des contributions volontaires et sont limités dans le temps. Le financement de ce segment dépend entièrement de la survenue d'événements et de projets, et par conséquent, l'allocation budgétaire à ces programmes spéciaux est considérée comme un espace réservé.

23. Les États Membres continuent d'avoir besoin de ressources pour l'intervention face aux flambées de maladie et aux crises, compte tenu de la pandémie en cours et de la nécessité de continuer à renforcer les systèmes de santé et les capacités pour répondre aux urgences sanitaires dans toute la Région. En même temps, des fonds supplémentaires sont

alloués à des actions de réduction des risques de catastrophe, notamment l'extension des initiatives hôpitaux sûrs et hôpitaux intelligents à d'autres États Membres.

24. Étant donné qu'au 30 avril 2022, l'Organisation avait déjà reçu \$173 millions au titre de programmes spéciaux et que les fonds prévus à recevoir sont encore plus importants, il est nécessaire de porter le budget initial estimé de \$48 millions à \$202 millions dans un esprit de transparence tout en étant prudemment optimiste. Cette augmentation est présentée à titre exceptionnel pour répondre aux perspectives financières actuelles et aux besoins des États Membres en matière de coopération technique propres à cet exercice biennal. Le tableau 4 présente les changements proposés au financement des programmes spéciaux.

Tableau 4. Augmentations proposées, par programme spécial, par rapport aux montants estimatifs du budget programme de l'OPS 2022-2023 approuvé (en US\$)

Programmes spéciaux	Budget indicatif approuvé 2022-2023	Budget indicatif proposé 2022-2023	Différence
Programme d'élimination de la fièvre aphteuse	11 000 000	11 000 000	0
Hôpitaux intelligents	5 000 000	10 000 000	5 000 000
Riposte aux flambées épidémiques et aux crises	31 000 000	180 000 000	149 000 000
Maintien de l'éradication de la poliomyélite	1 000 000	1 000 000	0
Total partiel programmes spéciaux	48 000 000	202 000 000	154 000 000

25. En résumé, le tableau 5 présente les détails du budget programme de l'OPS 2022-2023 avec les amendements proposés, par segment et par résultat intermédiaire.

Tableau 5. Budget programme avec les amendements proposés, par résultat intermédiaire, comparé au budget programme approuvé pour la période biennale 2022-2023 (en US\$)

RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE (RIT)	Titre abrégé du résultat intermédiaire	Résultats de la révision de l'établissement de priorités 2022-2023	Budget 2022-2023 approuvé	Budget 2022-2023 amendé	Différence
RIT 1	Accès à des services de santé complets et de qualité	Élevée	25 500 000	26 900 000	1 400 000
RIT 2	La santé tout au long du parcours de vie	Moyenne	35 000 000	35 000 000	-
RIT 3	Soins de qualité pour les personnes âgées	Basse	4 000 000	4 000 000	-
RIT 4	Capacité de réponse aux maladies transmissibles	Élevée	70 000 000	71 000 000	1 000 000
RIT 5	Accès aux services de santé pour les MNT et les troubles mentaux	Élevée	20 300 000	21 100 000	800 000
RIT 6	Capacité de réponse en cas de violence et de traumatismes	Basse	3 000 000	3 000 000	-
RIT 7	Personnels de santé	Moyenne	12 500 000	12 800 000	300 000
RIT 8	Accès aux technologies de la santé	Moyenne	36 400 000	38 000 000	1 600 000
RIT 9	Renforcement des fonctions de direction et de gouvernance	Moyenne	10 100 000	10 850 000	750 000
RIT 10	Augmentation du financement public pour la santé	Moyenne	4 400 000	5 350 000	950 000
RIT 11	Protection financière renforcée	Basse	4 100 000	4 100 000	-
RIT 12	Facteurs de risque pour les maladies transmissibles	Élevée	26 000 000	26 800 000	800 000
RIT 13	Facteurs de risque des MNT	Élevée	27 000 000	27 600 000	600 000
RIT 14	Malnutrition	Moyenne	6 000 000	6 300 000	300 000
RIT 15	Réponse intersectorielle à la violence et aux traumatismes	Basse	3 000 000	3 000 000	-
RIT 16	Action intersectorielle en faveur de la santé mentale	Moyenne	5 000 000	5 500 000	500 000
RIT 17	Élimination des maladies transmissibles	Basse	26 000 000	26 300 000	300 000
RIT 18	Déterminants sociaux et environnementaux	Basse	17 000 000	17 600 000	600 000
RIT 19	Promotion de la santé et action intersectorielle	Moyenne	6 000 000	6 500 000	500 000
RIT 20	Systèmes d'information intégrés pour la santé	Moyenne	16 400 000	16 700 000	300 000

RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE (RIT)	Titre abrégé du résultat intermédiaire	Résultats de la révision de l'établissement de priorités 2022-2023	Budget 2022-2023 approuvé	Budget 2022-2023 amendé	Différence
RIT 21	Données, informations, connaissances et données probantes	Basse	16 500 000	16 500 000	-
RIT 22	Recherche, éthique et innovation pour la santé	Basse	3 800 000	3 800 000	-
RIT 23	Préparation aux urgences sanitaires et réduction des risques	Élevée	27 000 000	38 600 000	11 600 000
RIT 24	Prévention et contrôle des épidémies et des pandémies	Élevée	26 000 000	37 600 000	11 600 000
RIT 25	Détection des urgences sanitaire et riposte	Élevée	25 000 000	27 500 000	2 500 000
RIT 26	Thématiques transversales : équité, origine ethnique, genre et droits de l'homme	s.o.	7 000 000	7 200 000	200 000
RIT 27	Leadership et gouvernance	s.o.	78 500 000	81 400 000	2 900 000
RIT 28	Gestion et administration	s.o.	98 500 000	98 500 000	-
Total partiel des programmes de base			640 000 000	679 500 000	39 500 000
	Programme d'élimination de la fièvre aphteuse	s.o.	11 000 000	11 000 000	-
	Hôpitaux intelligents	s.o.	5 000 000	10 000 000	5 000 000
	Riposte aux flambées épidémiques et aux crises	s.o.	31 000 000	180 000 000	149 000 000
	Maintien de l'éradication de la poliomyélite	s.o.	1 000 000	1 000 000	-
Total partiel des programmes spéciaux			48 000 000	202 000 000	154 000 000
Total du budget programme de l'OPS			688 000 000	881 500 000	193 500 000

Incidences financières des amendements proposées

26. Les amendements proposés aux programmes de base d'un montant de \$39,5 millions, correspondant à l'augmentation de l'allocation de l'OMS à la Région des Amériques et aux négociations en cours à l'OMS pour des fonds flexibles supplémentaires, constituent une occasion pour la Région de recevoir un financement supplémentaire de l'OMS pour couvrir les domaines et les besoins importants décrits ci-dessus.

27. En même temps, l'augmentation de l'espace budgétaire présentée dans ce document pourrait impliquer un déficit de financement plus important pour le segment de base du budget programme de l'OPS 2022-2023 et a également des implications pour sa mise en œuvre. Néanmoins, il est important de noter qu'au cours des trois dernières périodes biennales, le financement du budget de base alloué à AMRO a présenté une

tendance à la hausse et est passé de 68 % lors de la période biennale 2016-2017 à 74 % en 2020-2021. Cette tendance souligne l'importance d'accroître toutes les activités en cours pour mobiliser les ressources et poursuivre le plaidoyer par les États Membres et la collaboration avec l'OMS en faveur d'une répartition accrue et équitable des fonds de l'OMS entre le Siège et toutes les régions.

Mesure à prendre par le Comité exécutif

28. Le Comité exécutif est invité à analyser les amendements proposés au budget programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2022-2023, de formuler tout commentaire qu'il juge pertinent et d'envisager l'approbation du projet de résolution figurant à l'annexe.

Annexe

Références bibliographiques

1. Organisation panaméricaine de la Santé. Budget programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2022-2023 [Internet]. 59^e Conseil directeur de l'OPS, 73^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 20 au 24 septembre 2021 ; session virtuelle. Washington, DC: OPS; 2021 (*Document officiel 363*) [consulté le 4 février 2022]. Disponible sur : <https://www.paho.org/fr/documents/cd59od363-budget-programme-lorganisation-panamericaine-sante-2022-2023>.
2. Organisation mondiale de la Santé. Budget programme 2022-2023 [Internet]. 74^e Assemblée mondiale de la Santé ; du 24 au 31 mai 2021 ; session virtuelle. Genève : OMS ; 2021 (résolution WHA74.3) [consultée le 4 février 2022]. Disponible sur : https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA74/A74_R3-fr.pdf.
3. Organisation panaméricaine de la Santé. Budget programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2022-2023 [Internet]. 59^e Conseil directeur de l'OPS, 73^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 20 au 24 septembre 2021 ; session virtuelle. Washington, DC : OPS ; 2021 (résolution CD59.R8) [consultée le 4 février 2022]. Disponible sur : <https://www.paho.org/fr/documents/cd59r8-budget-programme-lorganisation-panamericaine-sante-2022-2023>.
4. Organisation mondiale de la Santé. Projet de révision du budget programme 2022-2023 [Internet]. 75^e Assemblée mondiale de la Santé ; du 22 au 28 mai 2022 ; session hybride. Genève : OMS ; 2022 (document A75/6) [consulté le 17 mai 2022]. Disponible sur : https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA75/A75_6-fr.pdf.

170^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA (session hybride), du 20 au 24 juin 2022

CE170/12
Annexe
Original : anglais

PROJET DE RÉSOLUTION

BUDGET PROGRAMME DE L'ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ 2022-2023 : AMENDEMENTS PROPOSÉS

LA 170^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

(PP) Ayant examiné le document *Budget programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2022-2023 : amendements proposés* (document CE170/12),

DÉCIDE :

(OP) De recommander à la 30^e Conférence sanitaire panaméricaine d'adopter une résolution rédigée selon les termes suivants :

BUDGET PROGRAMME DE L'ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ 2022-2023 : AMENDEMENTS PROPOSÉS

LA 30^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

(PP1) Ayant examiné le document *Budget programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2022-2023 : amendements proposés* (document CSP30/___),

(PP2) Ayant considéré que, lors de la 75^e Assemblée mondiale de la Santé tenue en mai 2022, les États Membres ont approuvé la révision proposée du budget programme 2022-2023 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) avec une augmentation globale de US \$604,4 millions,² y compris une augmentation de la part du Bureau régional pour les Amériques du budget programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2022-2023 de \$39,5 millions pour les programmes de base ;

² Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent document sont exprimées en dollars des États-Unis.

(PP3) Compte tenu du fait que l'augmentation des fonds disponibles et les besoins de coopération technique pour la riposte aux épidémies et aux crises et l'initiative des hôpitaux intelligents impliquent la nécessité de réviser le segment des programmes spéciaux du budget programme de l'OPS 2022-2023 ;

(PP4) Notant que les révisions proposées du budget programme de l'OPS 2022-2023 tiennent compte de l'évolution du contexte et de l'impact de la pandémie de COVID-19 en cours aux niveaux mondial, régional et national ;

(PP5) Ayant présents à l'esprit l'article 14.C de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ainsi que le paragraphe 3.5 de l'article III du Règlement financier de l'Organisation panaméricaine de la Santé,

DÉCIDE :

(OP)1. D'approuver les modifications proposées au budget programme de l'OPS 2022-2023, une augmentation totale du budget programme de l'OPS 2022-2023 de \$193,5 millions (\$39,5 millions de dollars pour les programmes de base et \$154 millions pour les programmes spéciaux), ce qui portera le budget programme de l'OPS 2022-2023 à un montant de \$881,5 millions, tel qu'indiqué dans le document CSP30/ __.

(OP)2. D'encourager les États Membres, les États participants et les Membres associés de l'OPS à continuer de plaider en faveur d'une répartition équitable des ressources de l'OMS et en particulier pour que l'OMS finance pleinement l'espace budgétaire alloué à la Région des Amériques.

(OP)3. D'encourager tous les États Membres, les États participants et les Membres associés à verser des contributions volontaires conformes au budget programme de l'OPS 2022-2023 et, si possible, à envisager de rendre ces contributions entièrement flexibles et non assignées.

(OP)4. De financer les programmes de base approuvés de la façon suivante et à partir des sources de financement indiquées :

Source de financement	Montant (US\$)
Contributions fixées provenant des États Membres, des États participants et des Membres associés de l'OPS	194 400 000
Recettes diverses budgétisées	14 000 000
Contributions volontaires de l'OPS et autres sources	179 000 000
Allocation de financement versée à la Région des Amériques par l'OMS	292 100 000
TOTAL	679 500 000

(OP)5. D'autoriser la Directrice à utiliser toutes les sources de financement indiquées ci-dessus pour financer le budget programme 2022-2023 de l'OPS, sous réserve de la disponibilité des fonds.

(OP)6. De demander à la Directrice d'établir un rapport sur les montants des dépenses de chaque source de financement et pour les 28 résultats intermédiaires décrits dans le budget programme de l'OPS 2022-2023, aux fins de présentation aux Organes directeurs en 2024.

- - -